

PRESSE DU 28.07.2011

AVERTISSEMENT - Ces informations sont "glanées" tous les jours, dans le but de fournir une information rapide. Ce que j'estime mériter un signalement particulier est **surligné en jaune**, et d'éventuelles remarques de ma part sont en **rouge**. A l'origine, ces informations étaient destinées aux personnes et associations amies dans l'Aude et les P.-O. qui luttent contre le massacre de nos paysages, et tout le reste, mais au cours des semaines et des mois, la liste des destinataires s'est considérablement allongée. C'est une lettre d'information privée !

Seules les versions que vous aurez vérifiées via les liens signalés – et qui circulent donc sans restriction sur le web - doivent être considérées comme valables : en effet, en reformatant et uniformisant les textes déchargés, des erreurs involontaires ont pu s'y introduire. Dans beaucoup de cas, je suis obligé d'extraire l'information qui nous intéresse d'un ensemble plus vaste (comptes-rendus des conseils municipaux par ex.). Pardonnez les imperfections de présentation : mais c'est la rapidité de l'information qui prime !

En diffusant des informations provenant de toutes les régions de la France, chacun pourra se rendre compte de la menace que représentent les éoliennes industrielles. – Occasionnellement, des informations provenant de la Suisse, de la Belgique ou du Canada sont ajoutées.

===== LE POINT =====

Journal de l'environnement

<http://www.journaldelenvironnement.net/article/volet-eolien-des-srcae-ou-en-sont-les-regions,24382>

Volet éolien des SRCAE: où en sont les régions?

Le 28 juillet 2011 par Célia Fontaine

► [Énergie](#), [Production d'énergie](#), [Énergie renouvelables](#), [Droits/Fiscalité Air](#), [Politique & Société](#), [Politique](#)

L'association Amorce[1] a publié le 27 juillet un rapport d'enquête qui fait le point sur l'élaboration des schémas régionaux éoliens (SRE).

Certaines régions s'investissent déjà depuis quelques temps dans la planification de l'éolien (SRE ou atlas, schémas départementaux...). Pour aller plus loin, la loi Grenelle II a prévu de porter à 23% en 2020 la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie. Mais le texte a également apporté *«une modification majeure dans ces approches en définissant le schéma éolien comme une annexe -opposable- du Schéma régional climat air énergie (SRCAE)»*, rappelle Amorce. Résultat, aucune nouvelle Zone de développement éolien (ZDE) ne sera acceptée en dehors des zones favorables définies dans le volet éolien du SRCAE. *«Les ZDE conditionnant l'accès au tarif d'achat de l'électricité éolienne, cette disposition est très structurante pour le développement de la filière»*.

Le décret consacré aux SRCAE a été publié le 18 juin (voir le **JDLE**). C'est dans ce contexte que l'association a conduit une enquête auprès de 12 régions pour savoir si ces dernières ont bien pris en compte les risques apportés par l'opposabilité des SRE dans l'élaboration des schémas post Grenelle.

Pour rappel, au 12 juillet 2011, l'élaboration du SRCAE, et donc du SRE, doit se faire conjointement par le préfet de région et le président du Conseil régional, après consultation des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements. L'enquête a permis de constater sur le terrain que *«DREAL et Conseils régionaux regrettent d'avoir dû engager l'élaboration du SRE -et plus largement du SRCAE- sans qu'un cadre précis de travail n'ait été clairement défini»*.

De fait, certaines régions ont pris du retard dans leur SRE et n'ont pas commencé. D'autres ont pris de l'avance, car soit elles disposaient déjà d'une bonne expertise (Champagne-Ardenne par exemple), devaient faire face à des questions énergétiques cruciales pour leur développement (Bretagne notamment) ou devaient encadrer un fort potentiel restant à développer (Picardie). Le contexte politique local peut aussi jouer dans l'état d'avancement de la démarche. De manière

générale, les services régionaux de l'Etat ainsi que les services décentralisés de la collectivité régionale ont mené un travail en amont dès l'intervention de la circulaire de cadrage du 26 février 2009 sur la planification du développement de l'énergie éolienne terrestre (dans le **JDLE**).

Récemment, le schéma régional éolien a été adopté par le Conseil régional de la Haute-Normandie par délibération du 27 juin 2011. Il recense 7 zones géographiques favorables au développement de l'énergie éolienne en Haute-Normandie (4 zones situées dans le département de l'Eure et 3 autres zones situées dans le département de la Seine-Maritime) pour une capacité régionale variant entre 851 et 1076 mégawatts à l'horizon 2020.

La Picardie est la première région de France en puissance éolienne installée et «une densification des parcs existants serait envisagée», peut-on lire dans l'enquête. L'objectif est d'installer 67 à 95 éoliennes par an. A titre de comparaison, seulement 11 à 18 éoliennes devraient être installées chaque année en Rhône-Alpes.

En conclusion, pour Amorce, l'atteinte des objectifs nationaux semble compromise. Car *«raisonner uniquement en termes de puissance installée alors que les engagements de la France sont exprimés en énergie constitue un risque»*. Le gisement de vent ne semble en effet pas constituer un paramètre clé dans les démarches de construction du SRE. En outre, *«avoir une vision centralisée d'une énergie décentralisée est fortement dommageable pour les petits projets portés par les territoires. Une petite zone est automatiquement écartée si elle ne peut être rattachée à une zone favorable identifiable à l'échelle régionale, et ce même si ZDE et permis de construire y ont été accordés. Les opposants risquent de se saisir de cette opportunité pour multiplier les recours »*.

[1] L'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. L'enquête est téléchargeable sur le site pour les adhérents de l'association.

===== **GENERALITES** =====
BONNES LECTURES

Voici un article reproduit dans ce courriel qui montre bien, d'après une étude scientifique anglaise, que ce qui n'a apparemment pas de valeur marchande (pas de prix en euros ou dollars), est en fait une source de profit. C'est une valeur cachée.

Cette étude anglaise, qu'il va falloir se procurer au plus vite, s'inscrit en faux, à sa manière, contre les études d'impact des promoteurs éoliens.

En effet, ces études d'impact sont de véritables machines « à produire de l'ignorance et de l'oubli », puisqu'elles consacrent toutes leurs énergies à nier les impacts, quels qu'ils soient :

- 1° faible impact sur la déforestation,
 - 2° faible impact sur le milieu de vie de la faune et de la flore,
 - 3° faible impact sur la dépréciation des maisons,
 - 4° faible impact sur la santé des personnes qui subissent les nuisances sonores,

 - 5° faible impact sur la destruction du couvert végétal,
 - 6° faible impact sur la transformation-destruction des cadres de vie et des paysages,
 - 7° faible impact sur la qualité de vie des citoyens en général,
 - 8° faible impact dans l'atmosphère des particules, produites par les travaux d'implantation des machines et du nettoyage des pales,
 - 9° faible impact sur la disparition des terres agricoles concernées,
 - 10° faible impact sur la destruction de l'harmonie sociale locale,
- Etc.

Quelle banque refuserait de comptabiliser les euros et les centimes que lui coûtent ses services bancaires et autres menus coûts si petits soient-ils ?

Mais si on arrive à attribuer une valeur en argent à ces soi-disant faibles impacts et qu'on les additionne, on constate un appauvrissement pour les citoyens en général et la société toute entière. Ne pas calculer les effets cumulatifs négatifs de ces faibles impacts revient à une sorte d'expropriation du territoire. Occupée par les propriétaires de ces machines, la région concernée et ceux qui l'habitent sont comme expropriés. Elle perd de sa valeur.

Bonne lecture.

jpb

Le Monde.fr

Les espaces verts au secours de la "Sécu"

Pourra-t-on [espérer](#) un jour [comblé](#) le trou de la Sécurité sociale par la création de jardins et espaces verts ? Aussi utopique soit-elle, cette proposition pourrait bien [être](#) la clé de l'un des défis majeurs du XXI^e siècle. Et une source d'inspiration pour nos futurs candidats à l'élection présidentielle !

Début juin, une étude commandée par le gouvernement britannique associant plus de 700 scientifiques, des universités les plus prestigieuses du pays, a établi une échelle de valeurs pour l'ensemble des composantes de l'écosystème environnemental, des forêts aux abeilles en passant par les parcs et jardins. Avec une question en ligne de mire : que rapporte la nature à nos sociétés développées ?

L'exemple le plus frappant de ces "*bénéfices cachés*" est le rôle primordial des espaces verts sur la santé publique. L'étude évalue ainsi à 340 euros par an et par personne le fait de [disposer](#) d'une habitation avec vue sur un espace vert. Or 15 millions de Français n'ont ni jardin ni terrasse ! [Verdir](#) leur cadre de vie permettrait d'[économiser](#) 5 milliards d'euros de dépenses de santé chaque année, soit la moitié du déficit de l'assurance-maladie...

Les pays scandinaves l'ont compris de longue date : en investissant dans la préservation des écosystèmes naturels, ils ont fait la part belle aux arbres et aux espaces verts et ont créé un cadre de vie favorable au bien-être et à la santé. A Stockholm, 95 % des habitants vivent à moins de 300 mètres d'un parc. Sans surprise, la Suède arrive au premier rang européen pour "*l'espérance de vie en bonne santé*", qui s'établit à 69 ans (contre 63 en France). Cette corrélation, que l'on ne pouvait que [soupçonner](#), est devenue mesurable.

On connaissait déjà les bienfaits des arbres et des végétaux en ville : captage du CO₂, rôle de "climatiseurs urbains", filtration des microparticules polluantes, diminution du stress... Mais personne n'était jusqu'à présent allé jusqu'à [déterminer](#) la valeur économique et sociale de ces bénéfiques, au point de leur [attribuer](#) un montant monétaire.

Or l'enjeu est trop important pour que l'on continue à se [contenter](#) de mots : il s'agit ni plus ni moins de [réussir](#) la transition tant annoncée vers une économie et une civilisation "vertes".

Tout le monde rêve d'un monde plus respectueux de la nature, de villes plantées d'arbres et de parcs, d'habitations qui font la part belle aux jardins et au végétal. Nos enquêtes annuelles montrent que neuf Français sur dix expriment un besoin croissant de nature et sont convaincus de la nécessité de [préserver](#) l'environnement et de [développer](#) les espaces verts. Au-delà de ces aspirations sociales fortes, les effets concrets des espaces verts sur la santé (et donc les coûts évités pour la Sécurité sociale) sont désormais établis.

Une étude bibliographique de Plante & Cité, plate-forme nationale d'échanges et d'expérimentations sur le végétal, révèle le lien direct entre la présence de vert en ville et l'amélioration de la santé physique et mentale des habitants. Plus un jardin est riche en biodiversité, plus il a des effets psychologiques bénéfiques pour ses usagers. Nombreuses sont les entreprises du paysage qui l'ont compris et intègrent la biodiversité dans leur approche du paysage. L'objectif, demain, est d'[aller](#) encore plus loin dans cette voie, en valorisant les bénéfices économiques et sanitaires de telles démarches.

Un workshop organisé en mai, à Bruxelles, par l'Association européenne des entreprises du paysage (l'ELCA), auquel participaient une quinzaine de chercheurs de toute l'Europe, l'a encore confirmé. La 5^e édition des Assises européennes du paysage du 10 au 12 octobre à Strasbourg, organisée par notre association interprofessionnelle Val'hor, aura justement pour thème "Le paysage, créateur de richesses". Y seront évoqués les nouveaux indicateurs de l'économie et du bien-être, mais aussi la manière dont le paysage peut [agir](#) comme une ressource pour l'économie et la société. L'enjeu : [appréhender](#) les espaces verts non plus comme de simples agréments décoratifs, mais comme des leviers prioritaires des politiques de santé publique.

Tant que les bilans financiers, qu'il s'agisse des comptes de l'Etat ou de ceux des entreprises, voire des individus, ne tiendront pas compte des coûts induits par la dégradation de l'environnement, ou au contraire des bénéfices apportés par la préservation de la nature et le développement des espaces végétalisés, il n'y a aucune raison que les responsables politiques en fassent une priorité. Si le grand emprunt destiné à la relance du pays avait pris en compte cet aspect des choses, l'équilibre entre béton et verdure, parmi l'ensemble des projets financés, aurait peut-être été mieux respecté... Avis aux candidats à la présidentielle : avez-vous pensé à [mettre](#) les espaces verts au coeur de votre programme ?

La FFP est la Fédération française du paysage.

L'UNEP est l'Union nationale des entrepreneurs du paysage et l'ELCA l'Association européenne des entreprises du paysage.

Point de vue par Jean-Marc Bouillon, président de la FFP et Emmanuel Mony, président de l'UNEP et de l'ELCA, paru dans Le Monde du 28.07.11

+++++



ALLEZ VOIR SUR <http://energiesdelamer.blogspot.com/> DE QUOI IL S'AGIT !!!



http://bourse.lci.fr/bourse-en-ligne.hts?urlAction=bourse-en-ligne.hts&idnews=BNW110727_00006440&numligne=2&date=110728

8/07/11 06:50 EDF Energies Nouvelles : Résultats semestriels en forte croissance

EDF Energies Nouvelles : Résultats semestriels en forte croissance

Regulatory News:

EDF Energies Nouvelles (Paris:EEN):

- **Performance financière**
 - Chiffre d'affaires : + 4,1 % à 567,1 millions d'euros
 - EBITDA : + 21,4 % à 205 millions d'euros
 - Résultat net, part du Groupe : + 7,8 % à 41,6 millions d'euros
- **Très bonne performance de l'activité Production (chiffre d'affaires en hausse de 41,3 % à périmètre et taux de change constant)**
- **DVAS : baisse de l'activité comme annoncé après une année 2010 exceptionnelle**
- **Energies Réparties : activité pénalisée par les évolutions et incertitudes réglementaires**
- **Forte croissance des capacités en exploitation et en construction**
 - 5 161,7 MW bruts (3 737 MW nets) en service ou en construction au 30 juin 2011, soit 650 MW bruts (401,8 MW nets) de plus qu'au 31 décembre 2010
 - Plus de 1 600 MW bruts (986 MW nets) en construction

Le Conseil d'administration d'EDF Energies Nouvelles, réuni le 27 juillet 2011 sous la présidence de M. Pâris Mouratoglou, a arrêté les comptes consolidés du Groupe pour le premier semestre de l'année 2011.

POUR CONNAÎTRE TOUS LES DETAILS TRES EDIFIANTS D'EDF-ENR : OUVREZ LE LIEN !

+++++

Romandie News

http://www.romandie.com/news/n/Gamesa_le_benefice_net_au_1S_en_hausse_de_29_grace_a_l_international280720111007.asp

Gamesa: le bénéfice net au 1S en hausse de 29% grâce à l'international

MADRID - L'espagnol Gamesa, l'un des leaders mondiaux de la fabrication d'éoliennes, a publié jeudi un bénéfice net semestriel en hausse de 29% à 29 millions d'euros, grâce à son expansion à l'international, tandis qu'il n'a réalisé aucune vente en Espagne sur la période.

Le chiffre d'affaires consolidé a progressé de 26% à 1,29 milliard d'euros et le résultat brut d'exploitation (Ebitda) de 17% à 153 millions.

Le groupe souligne que ces résultats, conformes à ses prévisions, sont dûs notamment à la poursuite de son développement hors Espagne, soulignant avoir réalisé 100% de son chiffre d'affaires à l'international.

Des résultats salués à la Bourse de Madrid, où le titre gagnait 1,59% à 5,23 euros à 7H45 GMT.

Ses ventes ont notamment été multipliées par 2,4 en Inde, qui compte désormais pour 17% du total et où Gamesa affirme désormais être le troisième fabricant d'éoliennes du pays.

Gamesa avait annoncé en mai avoir remporté un contrat avec le groupe indien Caparo Energy pour lui fournir des éoliennes d'une puissance cumulée de 2.000 mégawatts jusqu'en 2016.

Il continue également de se développer en Chine et aux Etats-Unis, qui représentent respectivement 20% et 15% de son chiffre d'affaires. L'Amérique Latine n'est pas en reste, les ventes du groupe ayant été multipliées par quatre dans cette région.

Le fabricant d'éoliennes, qui avait vu son bénéfice fortement baisser en 2010, avait entamé un processus de révision de sa capacité de production, qui a conduit à une réduction de 500 mégawatts de sa production en Espagne.

Il a annoncé jeudi dans un communiqué commun avec le groupe énergétique Iberdrola avoir mis fin à leur partenariat stratégique dans la promotion de parcs d'éoliennes, lancé en 2008. Il prévoyait une collaboration sur des parcs en Espagne et dans d'autres pays d'Europe qui n'a finalement pas vu le jour.

Fin 2010, Iberdrola, premier actionnaire de Gamesa, avait augmenté sa part dans le groupe, la portant à près de 20%.

GAMESA - GRUPO AUXILIAR METALURGICO SA

IBERDROLA

(©AFP / 28 juillet 2011 10h01)

+++++

Rte

Réseau de transport d'électricité

<http://www.clefdeschamps.info/>

LA CLEF DES CHAMPS

TOUT SAVOIR SUR LES CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES BASSE FREQUENCE

POUR CONNAÎTRE TOUS LES DETAILS : OUVREZ LE LIEN !

+++++

global witness

<http://www.globalwitness.org/fr/library/le-programme-de-protection-des-for%C3%AAs-du-wwf-autorise-l%E2%80%99exploitation-foresti%C3%A8re-ill%C3%A9gale-la>

Le programme de protection des forêts du WWF autorise l'exploitation forestière illégale, la destruction des forêts, et ne parvient pas à empêcher les violations des droits de l'homme

25th Juillet 2011

Rapport

Un nouveau rapport de Global Witness révèle que le programme phare du WWF pour promouvoir la production durable du bois, le « Réseau International Forêt et Commerce » (Global Forest and Trade Network, GFTN), permet aux entreprises de tirer profit de leur association avec l'image de marque de WWF et son emblématique panda tout en poursuivant la destruction de forêts et le commerce illégal du bois. Alors même que l'objectif du GFTN est de réduire et éliminer ces pratiques pendant les cinq premières années de l'adhésion d'une entreprise, ces échecs systémiques sapent la capacité du programme à sauver les forêts.

Le rapport de Global Witness, ***Pandering to the Loggers (Encourager les bûcherons)***, a découvert qu'une grande entreprise d'exploitation forestière malaysienne, Ta Ann Holdings Berhad, un membre payant du programme, mène des exploitations forestières qui détruisent la forêt pluviale, à un taux équivalent à 20 terrains de football par jour, y compris dans les zones d'habitat d'orangs-outans, et à l'intérieur même des frontières du projet « Cœur de Bornéo » de WWF. Un autre membre, le fournisseur de matériel de construction britannique Jewson, n'a pas réussi à éliminer le bois approvisionné de façon illicite, 10 ans après avoir adhéré au programme. Une troisième entreprise spécialisée dans le bois, le groupe germano-suisse Danzer, possède une filiale qui a été impliquée à plusieurs reprises dans des conflits avec les communautés locales, causant des violations des Droits de l'Homme, avec des allégations de viols et de maltraitements par les autorités nationales.

Le Groupe Danzer continue néanmoins de profiter de son adhésion au programme.

Global Witness a constaté des problèmes systémiques avec le GFTN, parmi lesquels :

- GFTN manque de transparence et d'obligation de rendre des comptes : le programme est opaque, peu ou pas d'informations sont rendues publiques sur la performance de chaque membre ou sur l'impact du programme entier ;
- Les règles d'adhésion et de participation du GFTN sont tout à fait insuffisantes et permettent à certaines entreprises de systématiquement abuser du programme ;
- GFTN manque de mécanismes d'exécution et de surveillance adaptés ;
- Il n'y a pas de procédures suffisantes mises en place pour l'évaluation indépendante du programme en ce qui concerne la durabilité forestière.

« Dès lors qu'un programme d'une telle importance, créé au nom de la durabilité et de la conservation, tolère que l'une de ses entreprises membres détruise l'habitat d'orangs-outans, c'est clairement le signe d'une grave défaillance » déclare ainsi Tom Picken, directeur de campagne Forêts chez Global Witness. « Via les subventions publiques, les contribuables paient une grande partie du budget annuel de ce programme, soit 7 millions de dollars américains. Ils ont le droit d'être assurés que leur argent n'est pas dépensé dans des pratiques d'écoblanchiment » ajoute Picken.

Global Witness réclame en conséquence une évaluation indépendante et exhaustive des règles du GFTN, de ses procédures de transparence et de l'impact du programme sur les forêts. WWF doit conditionner l'adhésion au programme des entreprises au respect de pratiques durables, éthiques, et légales, et interdire l'adhésion d'entreprises qui continuent de détruire la forêt naturelle, qui pratiquent le commerce illégal du bois, ou qui sont impliquées dans des violations des Droits de l'Homme.

« WWF doit se désolidariser publiquement des entreprises qui utilisent du bois provenant de sources illicites ou non éthiques. Il est choquant de voir l'une des organisations de conservation les plus réputées au monde accepter de percevoir de l'argent provenant de telles entreprises. », déclare Picken.

« Cette enquête a soulevé des questions plus importantes sur la stratégie sous-jacente et l'efficacité de tels programmes basés sur l'adhésion volontaire, conclut Picken. Pour protéger les forêts restantes et éviter de tromper les consommateurs, l'accent devrait être mis sur la réduction de la demande globale plutôt que sur la certification de zones forestières dans lesquelles l'abattage ne cesse de croître ».

/ Fin

Contact :

Tom Picken, Directeur de campagne Forêts, +44 (0)781 055 8247, tpicken@globalwitness.org

Oliver Courtney, Chargé de communication, +44 (0)773 932 4962, ocourtney@globalwitness.org

Patrick Alley, Directeur, +44 (0)207 492 5880, scoxon@globalwitness.org

Notes aux éditeurs :

1. Le Réseau International Forêt et Commerce est le programme phare du WWF pour promouvoir le commerce mondial du bois légal et durable. Il s'agit de l'un des programmes les plus vastes et les mieux financés au monde dans son genre. L'objectif affiché du programme est de « transformer la place de marché mondiale en une force positive pour sauver les forêts les plus précieuses et les plus menacées au monde » en aidant les entreprises à produire et à commercialiser des produits du bois « certifiés de façon crédible ». En contrepartie de leurs engagements d'améliorer la légalité et la durabilité des produits du bois qu'elles abattent, achètent ou vendent, les entreprises qui paient pour participer au GFTN bénéficient

de l'assistance technique mise à la disposition des membres et de l'association avec l'image de marque de WWF et son emblématique panda, connu dans le monde entier.

2. Le GFTN déclare que ses 288 membres commercialisent 252 millions de m³ de produits du bois, ce qui représente environ 16% du volume de produits forestiers écoulés dans le monde, et génère des recettes annuelles qui se chiffrent à 68 milliards de dollars américains. Il compte actuellement environ 75 « membres Forêt », des entreprises d'exploitation forestière, originaires de Russie, d'Amérique Latine, d'Afrique et d'Asie, qui ont mutuellement le droit d'exploiter une zone forestière d'une superficie supérieure au RU. Les autres membres ont la qualité de « membres Commerce ». Il s'agit d'entreprises de transformation, de négociants et de détaillants de produits du bois.

 [Rapport](#)

 [Communiqué de presse](#)

- [Forêts](#)
- [République démocratique du Congo](#)
- [Le Monde.fr](#)

WWF est accusé

de servir de couverture

à des sociétés peu scrupuleuses

L'organisation non gouvernementale (ONG) Fonds mondial pour la nature (WWF), connue dans le monde entier pour sa défense du panda, sert-elle de caution à des entreprises qui participent à la destruction des dernières forêts primaires ?

C'est l'accusation portée par Global Witness contre le WWF, avec la publication, lundi 25 juillet, du rapport "Encourager les bûcherons". Il est rare de [voir](#) des ONG se [critiquer](#) entre elles. A fortiori quand les deux protagonistes jouissent d'une notoriété aussi établie.

Or la charge menée par Global Witness n'est pas légère. Elle met en cause le Réseau international forêt et commerce (RIFC), l'un des programmes phare du WWF, initié il y a vingt ans et destiné à [garantir](#) une production durable du bois en encourageant les exploitants forestiers ou les traders du secteur à [entrer](#) dans des démarches de certification.

Ce réseau associe aujourd'hui près de 300 entreprises à l'origine d'environ 20 % du commerce international du bois et de la moitié du bois certifié FSC (Forest Stewardship Council). Il bénéficie du soutien financier du gouvernement américain et de la Commission européenne notamment.

Or, dénoncent les auteurs du rapport, ce programme dont l'objectif est d'[éliminer](#) les mauvaises pratiques du secteur forestier manque de transparence. Il fournit peu d'informations sur les performances de chaque membre ou sur l'impact du programme entier.

Les règles d'adhésion au RIFC sont insuffisantes et permettent à certaines entreprises d'en [abuser](#) systématiquement. "Alors qu'une grande partie du budget annuel de ce projet est payée par les contribuables, ceux-ci ont le droit d'[avoir](#) la garantie que leur argent ne sert pas à [financer](#) du "greenwashing" ", affirme Tom Picken, directeur de la campagne Forêts de Global Witness, et réclame une évaluation indépendante.

"Vingt terrains de football"

Le rapport pointe en particulier trois entreprises. La société forestière malaisienne Tan Ann, qui détruit "de la forêt pluviale à un taux équivalent à vingt terrains de football par jour, y compris dans les zones d'habitats d'orang-outans". Le fournisseur de matériel de construction britannique Jewson, qui continue, selon Global Witness, à s'[approvisionner](#) en bois illégal. Enfin, en République démocratique du Congo, la société

Danzer, qui "possède une filiale impliquée dans des conflits avec les communautés locales, causant des violations des droits de l'homme", alors que "le groupe Danzer continue de profiter de son adhésion au réseau".

Sollicité par *Le Monde*, George White, responsable du programme au WWF, réfute catégoriquement les allégations de Global Witness. "Les entreprises partenaires sont évaluées chaque année. Si elles ne font pas de progrès ou si elles ne respectent pas les règles, nous suspendons ou mettons un terme à nos contrats, justifie-t-il, en regrettant que Global Witness ait choisi de se concentrer sur des détails au lieu de regarder le chemin parcouru depuis vingt ans pour améliorer la transparence du projet."

M. White précise que WWF a lui-même engagé une enquête sur les agissements de la filiale de Danzer et qu'aucun nouvel engagement ne sera pris avant que les conclusions soient remises.

Laurence Caramel, article paru dans *Le Monde* du 28.07.11

+++++

Carl Enckell - Avocat

Environnement Énergie Aménagement Urbanisme

<http://carlenckell.hautetfort.com/archive/2011/07/21/les-eoliennes-sont-des-equipements-d-interet-collectif-mais.html>

25.07.2011

Les éoliennes sont des équipements d'intérêt collectif mais pas des 'constructions' ni des 'bâtiments'



Dans un intéressant jugement du 13 juillet 2011, le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand confirme que **les parcs éoliens sont des équipements d'intérêt collectif** qui participent au développement et à la modernisation du service public de l'électricité (dès lors que l'électricité produite n'est pas destinée à l'autoconsommation).

En revanche, les éoliennes ne sont **pas des constructions ni des bâtiments** au sens de la rédaction du PLU de la commune concernée. Elles ne relèvent donc ni des règles applicables aux immeubles de grande hauteur (IGH) ni à celles de distance ou de hauteur inscrites dans le PLU (TA Clermont-Ferrand, 13 juillet 2011, **M. B. et a.** req. n° 1001088, 1001081 et 1001082).

1. Les éoliennes sont des équipements d'intérêt collectif selon le PLU - Le Tribunal juge que les éoliennes, eu égard à leur nature et à leur objet, « **participent au développement et à la modernisation du service public de l'électricité** » et doivent donc être appréciées comme des « **équipements d'intérêt collectif, dès lors que l'électricité produite par celles-ci n'est pas destinée à l'autoconsommation** ».

Le Tribunal en déduit que permis de construire est légal dès lors que le préambule du règlement de zone A de la Commune, à la lumière duquel « **les dispositions des articles 1et 2 doivent nécessairement être interprétées** », autorise les constructions et installations nécessaires au service public ou d'intérêt collectif.

2. Les éoliennes ne sont pas des constructions selon le PLU - Le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand juge en revanche que Les éoliennes ne sauraient être regardées comme des « **constructions** » au sens de l'article 7 d'un règlement de PLU de la Commune. Elles ne sont donc pas soumises aux règles de distance par rapport aux limites séparatives de propriété.

3. Les éoliennes ne sont pas des bâtiments ni des immeubles de grande hauteur (IGH) : Les éoliennes ne sont pas soumises aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation relatives aux immeubles de grande hauteur dès lors qu'elles ne sauraient être regardées « **eu égard à leurs caractéristiques telles qu'elles ressortent des pièces du dossier, comme un bâtiment** ».

On relèvera ci-après les autres motifs intéressants du même jugement :

4. Unité foncière - Tout d'abord, le pétitionnaire n'a pas à demander un permis de construire pour chaque unité foncière quand bien même l'autorisation porte sur des parcelles distinctes, dès lors que la demande a pour objet de construire un ensemble homogène (un parc éolien).

5. Dossier soumis pour consultation facultative - Une consultation, même facultative, n'est régulière que si l'organisme consulté a été destinataire de l'ensemble des éléments lui permettant d'émettre un avis en toute connaissance de cause. Ce point est essentiel car il peut conduire à des vices de procédures, quand bien même les consultations n'étaient pas obligatoires.

6. Motivation du permis de construire et prescriptions - Le permis de construire n'a pas à reproduire des avis contenant des prescriptions dès lors qu'il ressort des pièces du dossier (étude d'impact notamment) que le projet satisfait déjà de telles prescriptions. Dans un tel cas, on peut considérer que le Tribunal juge la prescription inutile. De même, le permis n'a pas à reproduire des prescriptions si les avis sont joints à la décision et que les prescriptions formulées sont précises et circonstanciées. Dans ce cas, la motivation du permis de construire est suffisante, en fait comme en droit, par la référence aux prescriptions jointes.

7. Étude d'impact et guide méthodologique réalisé par le Ministère de l'Écologie - Les requérants ne peuvent critiquer utilement le dossier en invoquant le guide de l'étude d'impact réalisé par le Ministère de l'Écologie, puisque ce document n'a « **pas valeur réglementaire** ».

8. Modèles d'éolienne et mesures de bruit - Le pétitionnaire peut joindre à l'étude d'impact une étude de bruit établie de manière théorique sans que le type d'éolienne devant être implanté n'ait été choisi, dès lors que les mesures prennent en compte un « **modèle d'éolienne faisant partie de ceux envisagés pour être implantés** » et que les modèles ont des caractéristiques techniques proches.

[C.Enckell Jugement TA Clermont 13.07.11.pdf](#)

===== **REGIONS** =====

BASSE-NORMANDIE 14 CALVADOS 14750 Saint-Aubin-sur-Mer 14470 Courseulles-sur-Mer

Marcel

Green

Ecologie Vs Histoire : la bataille de Normandie

Quand les énergies renouvelables ne sont pas à leur place. Une histoire rapportée par le Courrier International.



Dans deux petits villages littoraux du Calvados répondant aux doux noms de Saint-Aubin-sur-mer et de Courseulles-sur-Mer, on s'apprêtait à accueillir des [éoliennes](#). En effet, dans le **plan d'éolien offshore annoncé par Nicolas Sarkozy en janvier dernier**, des éoliennes sont censées se dresser à une dizaine de kilomètres de la côte pour fournir tout ce petit monde (et même un peu plus) en électricité propre. Mais alors où est le problème ?

Le problème, c'est que la plage qui s'étend entre les deux villages cités plus haut porte un drôle de nom : Juno Beach. Un nom de code donné par l'armée canadienne lors du débarquement allié de 1944. Est-il besoin de le préciser : **cette plage présente donc un intérêt historique particulier**. Ce qui explique peut-être pourquoi les vétérans canadiens de la seconde Guerre Mondiale s'opposent à ce projet d'éoliennes offshore. Et on ne parle pas là d'un traditionnel conflit entre une association de 10 membres et un Etat, non. **Même les officiels s'en mêlent**. Le Ministère des Anciens Combattants canadiens a ainsi fait savoir qu'il ne trouvait pas cela "**approprié de développer (un tel projet) à l'endroit-même où la bataille de Juno Beach a eu lieu**".

Les vétérans canadiens ne sont pas seuls dans leur combat, puisqu'un collectif regroupant 483 organisations, la [plateforme européenne contre les fermes éoliennes](#) s'est aussi jeté dans la bataille et a lancé une pétition en ligne qui a déjà recueilli près de 2500 signatures.

Et trouver un autre coin de mer pour contenter tout le monde, c'est possible ? D'autant que ça ne doit pas manquer, en Normandie..

+++++

BRETAGNE

29 FINISTERE

Berrien

Peut-être des éoliennes sur Berrien ? - Berrien

mardi 26 juillet 2011



Rien n'est fait, et la demande ne vient pas des élus de Berrien, mais l'entreprise Éole Génération de Lorient, filiale de GDF Suez, a contacté la commune en vue de l'implantation de champs d'éoliennes. Cette entreprise, qui a multiplié par quatre la puissance de ses parcs éoliens en 2010, prospecte pour trouver de nouveaux sites, mais cette démarche devient de plus en plus difficile avec de multiples contraintes. Il faut par exemple qu'existe un schéma éolien, ce qui n'est pas le cas pour l'instant sur Berrien. Éole Génération a actuellement treize projets de parcs éoliens en France, dont celui de Lannéanou avec cinq éoliennes, qui sont actuellement

instruits par les services de l'état pour obtenir les autorisations nécessaires à leur implantation. L'entreprise est intéressée par la commune de Berrien qui répondrait à des normes et des critères d'installation. Depuis le Grenelle de l'environnement un parc éolien doit comprendre cinq éoliennes minimum. Tout parc doit être distant de 500 mètres des habitations. « **Absolument rien n'est décidé** » indique Marie-Pierre Coant-Jaouen, le maire, « **nous avons simplement été contactés par Éole Génération** ». Elle souhaite un débat avec les élus pour définir les orientations en matière d'énergies renouvelables. Lors de ce premier contact, l'entreprise Lorientaise aurait déjà repéré trois sites sur Berrien qui pourraient les intéresser.

+++++

BRETAGNE

56 MORBIHAN

56120 Saint-Servant-sur-Oust



du 28.07.2011 - transmis par P.F.

« Il fait plus de bruit que les éoliennes »

Le directeur général d'Éole Génération répond à Didier Noury, le riverain qui se plaint des éoliennes à Saint-Servant-sur-Oust.

Trois questions à...



Claude Midi,
directeur
général d'Éole
Génération
(groupe GDF-
Suez).

Les éoliennes du parc de Saint-Servant-sur-Oust Lizio font-elles du bruit ?

Tout parc éolien émet du bruit mais il existe une réglementation pour limiter les nuisances sonores. Sur notre parc du lieu-dit le Poncerieux, cette réglementation est respectée. En attestent les résultats des mesures acoustiques que nous avons transmis à l'Agence régionale de la santé (ARS) et à la préfecture.

Pourquoi les riverains se sont-ils plaints ?

Le problème spécifique ici, c'est l'émission d'un bruit particulier et gênant

pour les riverains dans certaines conditions, notamment quand les éoliennes tournent vite. Cette nuisance provient d'un défaut au niveau du dernier tiers de pale. Désormais, les éoliennes ne fonctionnent plus la nuit et sont bridées le jour. Et il n'y a plus de problèmes de bruit.

Ce que conteste toujours Didier Noury...

Nous avons entamé une phase de conciliation avec les riverains, dont M. Noury. Mais la relation est devenue conflictuelle avec lui, au point que nous avons dû déposer une plainte.

Depuis, nous avons examiné sa demande de changer de maison. Nous avons refusé de lui verser les 470 000 € qu'il réclamait et il n'a pas voulu d'une maison que nous lui propositions près d'un autre parc éolien. Nous avons donc stoppé là notre travail de conciliation. Et aujourd'hui, celui qui fait le plus de bruit, c'est lui.

*QUESTFRANCEE
28.07.2011 Claire ZINDY.*

+++++

BRETAGNE

22 COTES-D'ARMOR

22800 Saint-Bihy



http://www.guingamp.maville.com/actu/actudet-Les-eoliennes-en-production-a-Saint-Bihy_dep-1888695_actu.Htm

Les éoliennes en production à Saint-Bihy



Les éléments de montage d'une éolienne. Depuis cette photo, prise au début des travaux, le parc éolien a été mis en production. © Archives

Les éoliennes sont en service depuis quelques jours à Saint-Bihy. La société rennaise P et T Technologies indique que « la mise en exploitation a été réalisée avec succès et les compteurs affichent déjà des centaines de milliers de kilowattheures d'électricité. »

Le site de Saint-Bihy est constitué de quatre éoliennes. Chacune mesure 88,60 m : ses initiateurs étaient limités par la présence d'un couloir aérien militaire. Aux 64,60 m du mât, il faut ajouter les 24 m de la pâle en position verticale. L'altitude moyenne du site est 305 m. La puissance de chaque machine est de 0,8 mégawatt (MW), soit un total de 3,2 MW. De quoi alimenter, hors chauffage, 3 200 foyers.

[Ouest-France](#)

+++++

CHAMPAGNE-ARDENNE 51 MARNE 51210 Montmirail & Vauchamps & Le-Gault-Soigny

l'union
CHAMPAGNE ARDENNE PICARDIE

L'Ardennais

<http://m.lunion.presse.fr/article/region/vents-divergents-sur-leolien>

Vents divergents sur l'éolien

Publié le jeudi 14 juillet 2011 à 09H28 - Vu 108 fois



Les éoliennes tournent à Fère-Champenoise (photo) et le chemin est encore long à Montmirail.

MONTMIRAIL (Marne). Les porteurs des projets éoliens sur le canton devaient payer les études pour la nouvelle demande de zone de développement éolien. Finalement, ils mettront seulement leurs études à disposition.

ZDE, suite, et petit retournement de situation. Lors du dernier conseil communautaire de la communauté de communes de la Brie champenoise (CCBC), les élus ont abordé l'épineuse question des éoliennes, et plus particulièrement de la zone de développement éolien (ZDE).

Les promoteurs ne peuvent pas payer

Rappel. En février dernier, les élus de la CCBC ont décidé de déposer une deuxième demande de (ZDE). Une première ZDE avait été retoquée au printemps. À ce jour, sept éoliennes, situées à Vauchamps, ont un permis de construire accepté. Mais ne bénéficient plus de ZDE, une disposition qui conditionne des tarifs particuliers pour le rachat de l'électricité.

« Le développeur demande de déposer une nouvelle demande de ZDE », avait indiqué Étienne Dhuicq, président de la CCBC, au début de cette année. Les élus de la CCBC avaient donc voté pour le principe d'une nouvelle demande de ZDE incluant une zone à Montmirail (correspondant aux 7 éoliennes), une zone comprise entre Charleville, Villeneuve-lès-Charleville et Corfelix. Et une troisième zone située sur le territoire de la commune de Le Gault-Soigny. Étienne Dhuicq avait alors indiqué qu'il souhaitait que le développeur paie les études pour cette nouvelle demande de ZDE. Jusque-là, tout allait bien. Le hic, c'est Étienne Dhuicq qui l'a expliqué lors du dernier conseil communautaire devant les conseillers de la CCBC : « On a décidé que les développeurs prendraient en charge le coût de l'étude, mais pour des raisons de déontologie, les développeurs ne peuvent pas financer directement l'étude », a expliqué le président de la CCBC.

« On met tout dans le même paquet »

Solution annoncée par le président : « Les développeurs nous ont proposé de mettre à disposition leurs études. » Les études des trois porteurs de projets éoliens dans le canton de Montmirail pourraient donc servir à l'élaboration du dossier de demande de ZDE, sur lequel planche un bureau d'étude.

Un dispositif qui n'a pas vraiment plu à François Robin, maire de Le Thoult-Trosnay. « Les études doivent être indépendantes, là, on met tout dans le même paquet et on s'aperçoit que les développeurs ne paient pas pour les études », a-t-il lancé. Cela a été souligné lors du conseil communautaire : cette contribution des porteurs de projets pourrait-elle plomber cette demande de ZDE ?

La délibération portant sur le concours des trois porteurs de projets dans le cadre de l'étude de la ZDE a été votée à la majorité. François Robin et Jean-Marie Vivenot, maire de Le Vézier, ont voté contre.

Alors que le récent schéma régional éolien fait apparaître le canton de Montmirail comme une zone plutôt propice à l'implantation d'éoliennes, le chemin semble long et complexe.

Guillaume TALLON

===== ETRANGER =====

SUISSE



<http://www.tsr.ch/info/suisse/3296396-energies-renouvelables-le-plus-grand-parc-eolien-de-suisse-est-en-projet-dans-les-grisons.html>

Suisse

28 juillet 2011 14:35

Le plus grand parc éolien de Suisse pourrait bientôt voir le jour dans les Grisons. La société Altaventa SA veut ériger 40 éoliennes à 2400m d'altitude dans la région d'Obersaxen (GR). Les services industriels de la ville de Zurich veulent être partenaires du projet. Leur participation doit encore être approuvée par le gouvernement. Les travaux pourraient démarrer en 2012. Ce parc serait l'un des plus hauts d'Europe, selon Altaventa. Les mesures du vent à Lumbrein montrent que le site est idéal pour l'installation d'éoliennes. Il est aussi facilement accessible et très éloigné des habitations.

+++++

ROYAUME UNI



http://www.leylandguardian.co.uk/news/local/opposition_grows_against_wind_farm_1_3593913t

transmis par L.C.

Opposition grows against wind farm

Published on **Monday 25 July 2011 10:00**

Opposition against plans to build a wind farm just outside Leyland is growing.

Four wind turbines are proposed for land off Wham Lane, Little Hoole, in a move which could generate enough energy to power four farms for 20 years, as revealed by the Guardian two weeks ago.

But the plans are being met with growing objections from people living

OUVREZ LE LIEN POUR LIRE L'ARTICLE

+++++

ROYAUME UNI
theadvertiser

[http://www.theadvertiserseries.co.uk/news/9163758.Councils unite to oppose Sedgefield wind farm/](http://www.theadvertiserseries.co.uk/news/9163758.Councils_unite_to_oppose_Sedgefield_wind_farm/) transmis par L.C.

Councils unite to oppose Sedgefield wind farm

12:30am Thursday 28th July 2011

- [By Chris Fay »Reporter \(Sedgefield\)](#)
- [Print](#)
- [Email](#)
- [Comments\(3\)](#)

TOWN councils have joined forces to oppose a project that could see England's biggest wind farm built in the North-East.

The councils are responding to calls from MP Phil Wilson, who is opposing plans for up to 45 turbines on a wind farm in his [Sedgefield](#) constituency in County Durham.

Energy firm E.ON has three proposals for 29, 30 or 45 turbines with a capacity of up to 115MW, enough to power 53,000 homes, on a site east of [Newton Aycliffe](#).

Plans are unlikely to be submitted until next year but Great Aycliffe, Sedgefield and Chilton town councils have already joined Mr Wilson to oppose them.

+++++

ROYAUME UNI

MailOnline <http://www.dailymail.co.uk/debate/article-2019599/Giant-windfarms-built-overlooking-D-Day-beaches-How-right.html> transmis par L.C. + H.T.

D for Desecration: A giant off-shore windfarm's being built overlooking the D-Day beaches where Allied troops died liberating Europe. How can this be right?

By [ROBERT HARDMAN](#)

Last updated at 11:30 AM on 28th July 2011

- [Comments \(34\)](#)
- [Add to My Stories](#)
- [Share](#)

Even after numerous visits, in all weathers and at all times of year, it never fails to move me — to make me pause for reflection.

Whether it's the vast remnants of the Mulberry defences sprouting from the Channel at Arromanches or the stirring emptiness of Omaha Beach, this stretch of the Normandy coast — between the ports of Cherbourg and Le Havre — is, to my mind, hallowed ground.

Of all the battlefields of northern Europe, this is, arguably, the most important of them all.



Normandy Beach June 6 1944: Of all the battlefields of northern Europe, this is, arguably, the most important of them all, says Robert Hardman. It lacks the shocking senselessness of the Western Front, of the Menin Gate in Ypres, the Thiepval Memorial at the Somme and all those heartbreaking Great War cemeteries in between. It did not mark a resounding finale to an entire epoch of war like the Battle of Waterloo.

More...

- [MoD red-faced after two men hired to act as Taliban for Army training exercises are 'illegal immigrants'](#)

- [Soldiers slaughtered after row over water: Three British troops killed by Afghan from national army](#)

And it must sound pretty rum to a veteran of Dunkirk or the Battle of Britain, or anywhere else for that matter, to make any distinction between any actions in what was, simply, a heroic fight for national survival.

Nonetheless, D-Day remains, I believe, the single most audacious, brilliant and pivotal moment in the history of modern democracy. It was the day when the free world gambled everything on a surprise punch in the face of totalitarianism. And it worked.



A steel plantation of 100 wind turbines is to be plonked offshore in the area where the Allied landcraft gathered

It is why D-Day — unlike any other anniversary — continues to bring the world leaders together in homage to what was achieved on June 6, 1944. For the 50th anniversary it was Messrs Clinton, Major and Mitterrand, not to mention Jean Chretien, prime minister of gallant Canada (whose troops actually advanced farther than anyone else on D-Day).

For the 60th, it was Bush, Blair and Chirac, for the 65th, Obama, Brown and Sarkozy. The sight of thousands of old boys marching past their Queen on the sands of Arromanches in 1994 will remain a lifelong memory for anyone who was there.

It certainly will for me.

And that is why I feel profoundly uneasy about plans to add a new feature to this historic coastline — a colossal wind farm.

Under plans approved by President Sarkozy only this month, a steel plantation of 100 wind turbines is to be plonked offshore in the very area where the Allied landcraft gathered for their murderous run-in to the shore.

It will be around seven miles out, we are told, but clearly visible and closest to Juno Beach, the six-mile front which was liberated by the Canadians with help from our own Royal Marines.

It will also be visible from all the other Allied landing zones along this coast — Gold, Sword, Utah and, of course, bloody Omaha Beach.

Needless to say, it has infuriated locals and veterans alike. 'A disgusting affair,' was the verdict of Canadian veteran Jack Martin, a visitor to the Juno Beach memorial. 'I saw so many buddies die on Juno Beach that I figure it is very hallowed ground.'

Farther along the coast at Arromanches, which has become a focal point for British veterans, there is plenty of local opposition.

Hervé Texier, who runs a local environmental group called FED (Federation Environnement Durable), is deeply sceptical of government claims that the project will have little impact.

'When local officials tell us that the wind turbines will not be any more visible than pin heads, and that they will even bring tourism to the area, then you know the situation is serious,' he says.

'How is it that you won't be able to see 100 machines almost 200 metres high, with blades which rotate in the sun and which will reflect on the water?'



The turbines will be around seven miles out but clearly visible and closest to Juno Beach, pictured, which was liberated by the Canadians and our Royal Marines

Some members of the Lower Normandy regional council have now resurrected a campaign to get the D-Day beaches classified as a Unesco world heritage site, a move which would force the wind turbines elsewhere.

This is a corner of France which suffered terribly in the Allied invasion, but which remains eternally grateful to the liberators.

G rard Lecornu, president of the Port Winston Churchill Association of Arromanches, wants nothing to detract from the iconic remnants of the Mulberry Harbour — an entire IKEA-style port which was towed across the Channel and assembled under enemy fire. Without it, the Normandy landings would almost certainly have failed.

'We can see Le Havre perfectly in front of us, and that's 52 kilometres [32 miles] away,' says Lecornu, pointing out that the wind turbines will ruin the view.

'As for the remains of the Mulberry Harbour built by the Allies, they are 18 metres high and situated just two kilometres from the coast, and we can see them perfectly, even in heavy seas.

'At stake is the industrialisation of our coastline, and the possible loss of millions of visitors every year.'

Even as the rain was bucketing down on Arromanches this week, you could see miles out to sea. Hundreds of visitors stared out into the distance, some using binoculars or special telescopes set along the coastline by the local council.



The turbines will also be visible from all the other Allied landing zones along this coast - Gold, Sword, Utah and, of course, bloody Omaha Beach - pictured 'It's certainly a view which is timeless,' says Charles Hodge, a 52-year-old American from Norfolk, Virginia, who is on holiday with his wife and three young children.

'I've been here a few times in the past and the atmosphere never changes. Sticking a wind farm out in the sea nearby would be a terrible thing to do — it would alter the entire character of the place.'

It must be said that there are veterans who are not bothered about the plans or who believe they have no right to tell the French where to put their wind farms. Of course, it is easy to become over-sentimental about an area which was smashed to pieces less than 70 years ago and much of which is a newly-built industrial area.

The area around Pegasus Bridge, the famous canal crossing captured by the glider-borne men of the Ox and Bucks, is full of commercial estates.

But the Normandy invasion beaches are a very special bit of Europe. They are unquestionably French territory but, in a sense, many nations have a stake in them.

And that is why this eco-development sends out an important message. If modish environmental dogma takes priority over our most important heritage sites, then a precedent has been set.



Omaha Beach today. The move to build wind turbines has infuriated locals and war veterans

These wind turbines could have been moved to another part of this breezy coast — the French government has plans for some 1,200 of them along its Atlantic and Channel seaboard — but ministers and officials have made it clear that eco-development trumps history.

So do not be surprised if, in the years ahead, we see gentle incursions into more and more previously sacred spots.

It will become that much easier, say, to pave over trenches and build an 'eco-town' on the Somme.

And if France can do that, what's to stop, say, the Belgians planting wind turbines alongside the poppies in Flanders fields?

In Britain, canny landowners and exploiters of the lucrative grants system for all things green will be feeling a little more cocksure this week.

After all, if you can plonk a thicket of heavily subsidised pylons next to the greatest battlefield in modern history — all in the name of saving the planet, of course — what's to stop you covering your own backyard?

But some of these old boys are not going down without a fight. Arromanches resident and wind farm opponent Jean-Louis Butr  is pleased to report plenty of fighting talk.

'I even had one RAF pilot say that he was prepared to bomb the windmills if they went ahead with the plan,' he says. 'I think he was joking.'

Read more: <http://www.dailymail.co.uk/debate/article-2019599/Giant-windfarms-built-overlooking-D-Day-beaches-How-right.html#ixzz1TPen9Qkp>

+++++

Belgique

PROVINCE DE LIEGE



http://www.rtbf.be/info/regions/detail_accord-de-la-region-pour-le-projet-d-eoliennes-a-tinlot?id=6517233

Accord de la Région pour le projet d'éoliennes à Tinlot



Eolienne

A Tinlot, la région wallonne a dit oui à l'implantation de 8 éoliennes le long de la route nationale 63 Liège-Marche.

8 éoliennes de 150 mètres de haut, le long de la route Liège-Marche ? La commune de Tinlot y était défavorable, comme ses voisines Clavier et Modave. Mais le projet défendu par Electrabel et la SPE-Luminus avait aussi recueilli de nombreux avis favorables des organismes et administrations compétentes. Avec des remarques parfois. Comme celles de la DNF, par exemple. Elle avait pointé un possible effet négatif sur les chauves-souris. Lors des périodes propices à leurs activités, un bridage temporaire des éoliennes est imposé dans le permis octroyé par le ministre Henry. D'autres mesures destinées à protéger la biodiversité mais aussi l'espace aérien sont prévues.

Remettre en état

En plus de ces conditions relatives à l'exploitation du parc éolien, d'autres concernent le chantier: chemins, sol et ruisseaux devront être l'objet de mesures de protection. Et à la fin des 20 ans de validité du permis, les promoteurs devront remettre le site en état. En garantie, une caution de 80 000 euros par éolienne est prévue. Le Ministre Henry estime que, vu son implantation, ce projet aura un impact paysager limité. La société AlternativeGreen a un autre projet de parc éolien entre Soheit-Tinlot, Fraiture et Seny. La procédure est toujours en cours. Mais deux projets aussi proches géographiquement seront-ils autorisés ?

M. GIOT